

COLLECTIF DE DEFENSE DES TRAVAILLEURS ETRANGERS DANS L'AGRICULTURE

A.S.T.I de Berre, Association de coopération Nafadji Pays d'Arles, Comité local ATTAC-Pays salonnais, Marseille, Martigues Ouest étang de Berre, Cimade, Confédération Paysanne, CREOPS, Droit Paysan 13, Espace-Accueil aux étrangers, Fédération du MRAP 13, FGA CFDT, Forum Civique Européen, FSU 13, Ligue des Droits de l'Homme du Pays d'Arles et de la Fare les Oliviers.



COMMUNIQUE DE PRESSE

L' « éradication » du « Gourbi » de Berre ou comment régler un problème sans le traiter

Marseille, le 19 juin 2008

Nos associations se mobilisent régulièrement aux côtés des travailleurs agricoles étrangers qui habitent sur un terrain privé de la plaine des Gravons, dénommé le « Gourbi » de Berre. Ce bidonville abritait une soixantaine de personnes originaires essentiellement de Tunisie et du Maroc, dans des conditions sanitaires déplorables. Ces dernières années, les pouvoirs publics ont tenté de « régler » le problème du Gourbi sans le traiter, par le biais d'interventions policières, ou en entamant des procédures qui, jugées illégales, n'ont pas abouti. Depuis fin 2006, l'Etat a engagé avec les associations et les intéressés, une négociation censée permettre le relogement groupé des personnes.

Aujourd'hui, nous redoutons une destruction imminente des dernières habitations présentes sur le Gourbi, alors que la Sous-préfecture d'Istres, en charge de ce dossier, n'a pas réglé le problème pour l'ensemble des personnes concernées. Nos associations font les constats suivants :

1. Les propositions de relogement n'ont concerné qu'une vingtaine d'étrangers en situation régulière. **Aucune mesure de régularisation n'a été proposée concernant les ouvriers agricoles sans titre de séjour**, qui pourtant travaillent et contribuent largement à l'économie agricole de la région à moindre coût. L'examen de sept dossiers de demande de régularisation par le Sous-préfet d'Istres a reçu une réponse verbale défavorable.
2. **La question du travail clandestin des ouvriers agricoles n'est pas abordée.** Le choix de l'Etat consiste à disperser les travailleurs sans-papiers en espérant les rendre invisibles, plutôt que de s'attaquer à leurs employeurs, responsables de cette situation.
3. La dispersion en cours des hommes du Gourbi instaure un climat de tensions permanentes parmi les hommes non relogés, sollicités chaque jour pour travailler. **Médecins du Monde témoigne de souffrances psychiques et de stress accrus chez ces personnes**, conséquences des difficultés d'accès aux soins dans cet environnement.

Médecins du Monde, la Ligue des Droits de l'Homme et le CODETRAS (Collectif de Défense des Travailleurs Etrangers dans l'Agriculture), convaincus que l'effort de concertation engagé doit se poursuivre pour aboutir à un règlement digne et respectueux des personnes, **demandons** :

1. **Un examen rigoureux et une réponse écrite aux demandes de régularisation des sept situations individuelles** présentées à M. le Sous-préfet il y a près d'un an maintenant.
2. Des engagements concrets concernant **la création de nouveaux logements pour les travailleurs agricoles de la zone de Berre.**
3. **Le traitement du problème de fond : celui de l'économie agricole clandestine** dans la région. C'est à ce prix seulement que la question des conditions de vie et de travail inhumaines des ouvriers agricoles étrangers pourra être réglée.

Le Sous-préfet d'Istres M. Le Deun convoque les associations à une réunion en Sous-préfecture vendredi 20 juin 2008, à 16h30. En fonction des réponses apportées, nous informerons les médias des suites données à notre interpellation, et notamment des manifestations de soutien des hommes du Gourbi que nous organiserons très prochainement.

Contact : Médecins du Monde : Dr. Christine Larpin 06 11 56 71 36
CODETRAS / LDH (section La Fare Les Oliviers) : M.ou Mme Pineau 04 90 42 69 28